

N° 188/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

Objet de la délibération :

Aides à l'immobilier
d'entreprise : Mise à jour du
règlement d'intervention

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	78

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES
Procuration	Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS
Suppléé(e)s	Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER
Excusé(e)	Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 désignant les EPCI comme chefs de file pour les aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération de la CCLL en date du 25/01/2018 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,

Vu les délibérations de la CCLL en date du 12/12/2018, du 12/12/2019 et du 21/01/2021 révisant le règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »,

La commission n°2 a formulé des propositions de modifications au règlement d'intervention relatif aux aides à l'immobilier d'entreprise en s'appuyant sur les dossiers de demande d'aide déposés, les retours des partenaires et le contexte sanitaire lié à la Covid-19.

Les modifications portent sur les points suivants :

- Dans les activités éligibles, ajout des entreprises agricoles, d'aquaculture et de pêche lorsqu'elles sont également inscrites au Registre du Commerce pour une activité de vente directe et que le projet concerne cette activité,
- Dans les dépenses éligibles, ajout du second œuvre dans les projets globaux présentés, c'est-à-dire incluant des investissements de gros œuvre et de second œuvre,
- Développement des conditions d'activation du taux bonifié,
- Ajout d'un taux d'aide spécifique pour les projets de restauration de vitrine des locaux commerciaux,

- Fixation d'un montant plancher d'aide à 1 000 €.

Une version actualisée du règlement d'intervention, intégrant l'ensemble des propositions ci-dessus, est jointe à la présente délibération.

À l'unanimité, le conseil communautaire :

- valide le nouveau règlement d'intervention relatif aux aides à l'immobilier d'entreprise ;
- autorise son application pour les dossiers complets de demande d'aide reçus à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

